

Suite aux réformes médiatiques entreprises par certains Etats arabes, les dispositifs de régulation audiovisuelle et les instances représentatives professionnelles jouent un rôle d'envergure. Un rôle qui a encore plus d'ampleur dans une période de transition démocratique, comme le cas de la Tunisie post-révolutionnaire.

Le développement des radios associatives en Tunisie a été accompagné par des réformes juridiques importantes. Le décret-loi N°116-2011 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la communication audiovisuelle et à la création d'une haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), témoigne clairement sur la volonté d'organiser et de régulariser le secteur des médias, y compris les médias associatifs.

C'est dans cette perspective que l'HAICA a publié le 5 mars 2014 le cahier des charges fixant les conditions d'octroi d'une licence de création et d'exploitation d'une chaîne de radio associative sur le territoire tunisien. Avec les radios qui possédaient déjà une licence associative et l'octroi de nouvelles licences le 2 septembre 2014, la Tunisie compte aujourd'hui un réseau de 10 radios associatives avec une licence FM et de nombreux projets en ligne, et représente aujourd'hui un modèle de développement unique dans les Pays du Maghreb et Mashrek en termes de pluralisme.

Mais quelle est la situation dans les autres pays qui ont entrepris des réformes démocratiques dans le domaine audio-visuel, notamment au Maroc, Algérie et en Jordanie? Quels sont les défis liés au passage des services audiovisuels étatiques aux services publics? Quelles sont les possibles relations de complémentarité entre les services publics et les autres services d'intérêt public comme les médias associatifs? Quelles sont les tendances de la régulation dans le bassin de la Méditerranée, en Europe et en Afrique Sub-Saharienne?

Séminaire et
journée d'étude

23 de mars de 2014

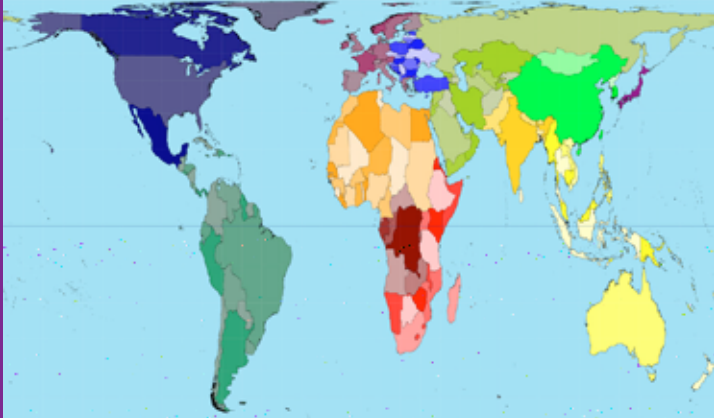


La régulation
audiovisuelle dans le
Maghreb et le Mashrek.
Les défis.



À PROPOS DE L'AMARC

L'AMARC est une organisation non gouvernementale internationale au service du mouvement de la radio communautaire, composée d'environ 4000 membres dans 130 pays. Elle tient lieu de réseau d'échange et de solidarité entre les radiodiffuseurs communautaires et vise principalement à coordonner et à faciliter la coopération et l'échange entre ces derniers. Tous les continents sont représentés au sein de son Conseil d'administration international.



Les membres de l'AMARC contribuent à l'expression de différents mouvements sociaux, politiques et culturels, ainsi qu'à la promotion de toutes initiatives en faveur de la paix, de l'amitié entre les peuples, de la démocratie et du développement. Aussi, ils reconnaissent le rôle fondamental et particulier des femmes dans l'établissement de nouvelles pratiques de communication.

AGENDA

HOTEL NOVOTEL TUNIS MOHAMED V - Avenue Mohamed V, 1002 Tunis, Tunisia.

9.00 h: Accueil et enregistrement des participants.

9.30 h: Séance plénière. Etat des lieux de la Régulation au Maghreb et Mashrek.

Moderée par: **EMMANUEL BOUTTERIN**, Vice-Président AMARC.

NOURI LAJMI, Président HAICA, Tunisie.

AMJAD AL KADI, Directeur Audiovisual Media Commission, Jordan.

MILOUD CHORFI, Président ARAV Autorité de régulation de l'audiovisuel, Algérie.

M. YASSINE CHARIF, Directeur adjoint au Département des Recherches et Développement – HACA, Maroc.

M. KHALID OUARY, Secrétaire adjoint à la Direction du Secrétariat du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, HACA, Maroc.

GIACOMO MAZZONE, Head of Institutional Relations EBU - UER.

M. PIER LUIGI MALESANI, Secrétaire Général COPEAM.

M. MICHAEL RANDALL, Union Européenne, programme Med Media.

OUMAR SECK NDIAYE, Président AMARC Afrique, Senegal.

STEVE BUCKLEY, Expert, directeur Community Media Solutions, UK.

SALOUA OUESLATI, Experte, Article 19 Tunisie.

11.00 h: Pause café.

11.30 h: Suite des travaux. Table ronde ouverte aux participants. La table ronde aura pour objectif d'établir une feuille de route pour la mise en place des mécanismes réguliers et permanents de co-régulation et consultation sur tous les thèmes qui peuvent concerner les médias associatifs et leur relation avec les autres services audiovisuels, en particulier les services publics (ex: complémentarité entre services, nouvelles licences, mais aussi droits d'auteur, net neutrality, passage à la radio numérique terrestre etc..).

13.00 h: Pause déjeuner.

14,30 h: Suite des travaux.

17.00 h: Conclusions, recommandations et clôture du séminaire. Les recommandations seront partagées avec tous les autres participants du Forum Mondial des Médias Libres.